

(N° 81.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MARS 1866.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Loxbergen, province de Lim- bourg.

(Voir les N°s 86 et 95 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. CORBISIER, TELLIER, DE SELYS-LONGCHAMPS, DE CANNART
D'HAMALE et D'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Depuis longtemps les habitants de Loxbergen et d'autres hameaux dépendant de la commune de Haelen, province de Limbourg, demandent d'être séparés de cette commune et d'avoir une administration particulière. Cette demande avait été repoussée en 1845 par les autorités compétentes ; mais, sur de nouvelles instances, le Conseil provincial, ainsi que le Gouverneur du Limbourg, ont accédé au désir des pétitionnaires, et le Gouvernement a proposé dans ce sens un Projet de Loi qui a été adopté par la Chambre des Représentants à l'unanimité moins une voix.

Sans s'arrêter aux plaintes relatives à la partialité que l'administration de Haelen montrerait contre les habitants des hameaux pétitionnaires, leur éloignement de quatre mille à six mille mètres du chef-lieu et la circonstance que l'agglomération actuelle de Haelen, qui comprend une population de 2,567 âmes, une surface de 2,601 hectares, et des revenus montant à plus de six mille francs, permet de subvenir aux besoins de deux administrations distinctes, portent la Commission de l'intérieur à proposer au Sénat d'approuver le projet de loi qui lui est soumis.

Le Président-Rapporteur,
J.-J. D'OMALIUS.